Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-152-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Assainissement : Compte financier unique 2025

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

N°CC2026-152

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	82
Nombre de pouvoirs	12
Votants	94
Secrétaire de séance : **Nelson FONSECA**	

L'an 2026, le 29 juin à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni à Bû, sous la Présidence de Monsieur Jérôme DEPONDT, 7ème Vice-Président en charge des finances, de la commande publique et de l'informatique, élu par la délibération n°CC2026-150 du conseil communautaire du lundi 29 juin 2026, Président de séance.

Étaient présent(e)s :
Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Stéphane MESDON (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Dany VANELLE (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Glenn PRATS (Mézières-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-152-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Véronique GARNIER (Ardelles) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ;Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ;Fouzia KAMAL (Dreux) ;Youssef LAMRINI (Dreux) ;Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ;Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ;Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Pervenche CHAUVIN (Puiseux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ;Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :
Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN ; Sabine FRETEY (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Nelson FONSECA ; Martine PITOU (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie-Françoise SCAVENNEC ; Philippe RIVE (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Mathieu TRIBOUILLOIS ; Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie DALENCON ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) donne pouvoir à Monsieur BARRET Christophe ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) donne pouvoir à Monsieur Gérard SOURISSEAU ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) donne pouvoir à Madame Sophie APRUZZESE ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOUVEL ; Christophe BESNARD (Prudemanche) donne pouvoir à Monsieur Stéphane LANTZ ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) donne pouvoir à Monsieur Dominique LUBOW ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) donne pouvoir à Monsieur Ali AHSAINE.

Suppléant(e)s :
Dagmar Eva BERNITT est suppléé par Stéphane MESDON ; Pierre SANIER est suppléé par Dany VANELLE ; Jean Marie BUTHON est suppléé par Pascal GUÉNÉE.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-152-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Il a été exposé,

Le compte financier unique (CFU) 2025 retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2025, y compris le cas échéant celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il doit être approuvé par le conseil communautaire au plus tard le 30 juin 2026.
Lors de l'adoption du CFU, Monsieur SOURISSEAU, Président de la communauté d'agglomération au cours de l'exercice 2025, et Monsieur LE DORVEN, Président actuel de la communauté d'agglomération, doivent quitter la séance.

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du CFU 2025 du budget annexe Assainissement :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	17 327 777,72	17 327 777,72	11 336 764,57	11 336 764,57
Réalisé	12 032 587,49	12 616 511,11	5 704 481,28	5 672 877,22
Résultat de l'exercice	**583 923,62**		**-31 604,06**	
Reprise du résultat N-1	2 890 409,44		-153 517,26	
Résultat de clôture	**3 474 333,06**		**-185 121,32**	
Restes à réaliser			1 135 785,01	1 056 461,83
Résultats nets	**3 474 333,06**		**-264 444,50**	

Après couverture du déficit d'investissement, le résultat libre d'affectation sera de 3 209 888,56 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-152-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉTAIL PAR CHAPITRE (hors reprise du résultat) :

Pour l'exercice 2025, le taux de réalisation des opérations réelles pour la section de fonctionnement, par rapport aux crédits alloués, s'élève à :
- 61,9 % en dépenses, contre 90,0 % en 2024 (hors reprise de résultats) ;
- 86,7 % en recettes, contre 103,2% en 2024.

DEPENSES	ALLOUE 2025	REALISE 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 637 732,63	6 205 624,56
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 264 649,00	1 175 648,33
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	59 750,00	59 750,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	123 002,00	5 026,41
66 CHARGES FINANCIERES	1 106 080,00	1 008 804,41
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 502 011,43	13 223,25
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	14 885,37	14 885,37
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	**13 708 110,43**	**8 482 962,33**
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	3 619 667,29	3 549 625,16
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	**3 619 667,29**	**3 549 625,16**
Total Dépenses	**17 327 777,72**	**12 032 587,49**

Les **« charges à caractère général » (chapitre 011)** présentent un taux d'exécution de 81,2% (85,8% en 2024) : l'écart entre le budgété et le réalisé s'explique par le changement de mode de gestion qui avait rendue difficile l'estimation de dépenses. A noter que le même écart se retrouve en recettes.

Les **« charges de personnel et frais assimilés » (chapitre 012)** présentent un taux d'exécution de 93,0% (85,8% en 2024) : l'écart entre le budgété et le réalisé s'explique par la budgétisation de postes au budget primitif et qui n'ont pas été pourvus au cours de l'année 2025 ou bien l'ont été mais plus tardivement que ce qui avait été anticipé. Toutefois, il convient de noter que le taux d'exécution s'améliore.

Les **« charges financières » (chapitre 66)** sont élevées pour ce budget en raison de la dette importante.

Le niveau de consommation des **« charges exceptionnelles » (chapitre 67)** est très faible (0,4%) car ce chapitre est utilisé pour la reprise du résultat des années antérieures et n'avait pas vocation à être utilisé.

RECETTES	ALLOUE 2025	REALISE 2025
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	542,00
70 PRODUITS DE SERVICES & VENTES DIVERSES	11 358 770,25	9 827 635,63
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,23
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 283 176,20	1 996 156,02
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00
Sous total recettes réelles de fonctionnement	**13 641 946,45**	**11 824 333,88**
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	795 421,83	792 177,23
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	**795 421,83**	**792 177,23**
Résultat d'exploitation reporté	**2 890 409,44**	
Total Recettes	**17 327 777,72**	**12 616 511,11**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-152-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Les **« produits de services, du domaine et ventes diverses » (chapitre 70)** comprennent notamment les redevances d'assainissement collectif, les redevances pour la modernisation des réseaux encaissées pour le compte de l'Agence de l'Eau et reversées ensuite au fur et à mesure de leur encaissement, les recettes de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ainsi que celles de refacturation des travaux de raccordement mais aussi le remboursement par le budget principal des dépenses d'entretien des réseaux d'eaux pluviales payées dans le cadre des contrats de délégation de service public par le budget assainissement. Comme pour les dépenses, le niveau de consommation est faible (86,5%).
Les recettes sont cependant supérieures aux dépenses, ainsi, le résultat de fonctionnement est un excédent de 583 923 euros qui permet de financer les investissements de l'année sans recourir à l'emprunt.

SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉTAIL PAR CHAPITRE (hors reprise du résultat) :

DEPENSES	ALLOUE 2025	REALISE 2025
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 013 832,07	2 008 902,60
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	900 026,16	38 759,19
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 814 245,59	921 096,31
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 909 721,66	1 943 545,95
4581 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT	750 000,00	0,00
Sous total dépenses réelles d'investissement	**10 387 825,48**	**4 912 304,05**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	795 421,83	792 177,23
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	**795 421,83**	**792 177,23**
Solde exécution investissement reporté	**153 517,26**	
Total Dépenses	**11 336 764,57**	**5 704 481,28**

Le **remboursement du capital de la dette (chapitre 16)** s'élève en 2025 à 2 008 903 euros contre 2 028 225 euros en 2024.

Les **« immobilisations corporelles » (chapitre 21)** et les **« immobilisations en cours » (chapitre 23)** comprennent les crédits correspondant notamment aux crédits de paiement 2025 des autorisations de programme existantes dont principalement :
- opération ASS203 – Travaux STEP Saint Sauveur Marville (1 745 946 euros) ;
- autorisation de programme n°9 (opération 1915) – mise en séparatif rue du Bois Sabot Val gelé à Dreux (29 684 euros) ;
- autorisation de programme n°18 (opération AP18) : travaux d'assainissement sur la commune de Maillebois (196 806 euros) ;

RECETTES	ALLOUE 2025	REALISE 2025
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	280 365,45	280 365,45
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 937 305,33	1 399 610,95
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 749 426,50	432 414,00
4582 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT	750 000,00	10 861,66
Sous total recettes réelles d'investissement	**7 717 097,28**	**2 123 252,06**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	3 619 667,29	3 549 625,16
Sous total recettes d'ordre d'investissement	**3 619 667,29**	**3 549 625,16**
Total Recettes	**11 336 764,57**	**5 672 877,22**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-152-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Les principales **recettes d'investissement** sont les subventions et avances (prêt à taux 0) de l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) pour financer les travaux réalisés.

Il n'a pas été nécessaire de mobiliser d'**emprunt (chapitre 16)** en 2025.

Le montant des restes à réaliser s'élève à :
- 1 135 785,01 euros en dépenses ;
- 1 056 461,83 euros en recettes.

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.1612-1 et suivants,*
***VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*
***VU** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 modifiant l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,*
***VU** le compte financier unique par nature,*
***VU** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025.*

Avant le vote, Monsieur SOURISSEAU, Président de la communauté d'agglomération au cours de l'exercice 2025, et Monsieur LE DORVEN, Président actuel de la communauté d'agglomération, ont quitté la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, (4 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe Assainissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30/06/2026 **Christophe LE DORVEN** **Président** **Nelson FONSECA** **Secrétaire de séance**